

## **COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS**

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni à la Fabrique, à Beauvois en Cambresis, sur convocation qui lui a été adressée le vingt-quatre juin deux mille vingt et un, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (46 : 40 titulaires – 6 suppléants)

46 membres sont présents avec voix délibérative (sur 84 délégués), le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Membres présents avec voix délibérative (46- 40 Titulaires et 6 suppléants) :

Communauté d'agglomération de Cambrai (21 votants – 18 titulaires – 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

- |   |                     |                            |
|---|---------------------|----------------------------|
| 1. Gérard ALLART,                       | 8. Bernard HUREZ,   | 16. Maryvone RINGEVAL      |
| 2. Pascal BRUNIAUX                      | 9. Marc LANGLAIS,   | 17. Gérard SETAN,          |
| 3. Marie-Bernadette<br>BUISSET-LAVALARD | 10. Bruno LEFEBVRE  | 18. Sylvain TRANOY,        |
| 4. Eddy DHERBECOURT,                    | 11. Romain MANESSE  | 19. Jean-Paul BASSELET (S) |
| 5. M-Thérèse DOIGNAUX                   | 12. Philippe LOYEZ, | 20. Danielle PREVOST(S)    |
| 6. Pascal DUEZ                          | 13. Michel PRETTRE  | 21. Geneviève GAUTHIER(S)  |
| 7. Jean FICHAUX                         | 14. Pascal MOMPACH, |                            |
|   | 15. Daniel POTEAU,  |                            |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (20 votants – 18 titulaires – 2 suppléants ayant obtenu procuration):

- |                       |                         |                        |
|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| 1. Alexandre BASQUIN  | 6. André-Marie FORRIERE | 15. Jeremy RICHARD,    |
| 2. Maurice DEFAUX,    | 7. Stéphane JUMEAUX,    | 16. Liliane RICHOMME,  |
| 3. Didier CATTOEN,    | 8. Ludovic HAVART,      | 17. Didier KEHL,       |
| 4. Mathieu DAVOINE    | 9. Daniel FORRIERES     | 18. Laurence RIBES,    |
| 5. Bernadette DUBUIS, | 10. Jean-Claude GERARD  | 19. Aymeric DEMADE(S)  |
|                       | 11. Yannick HERBET,     | 20. Sandrine TRIOUX(S) |
|                       | 12. Michel HENNEQUART   |                        |
|                       | 13. Joseph MODARELLI,   |                        |
|                       | 14. Gilles PELLETIER,   |                        |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (5 votants – 4 titulaires – 1 suppléant) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Georges FLAMENGT,
3. Sylviane MAROUZE,
4. Roland SALENGRO
5. Jacky CALZADA(S)

Membres excusés (T) :

Yvette BLANCHARD, Thierry BOUTEMAN, Jean-Marie DEVILERS, Guy COQUELLE, Jacques DENOYELLE, Dominique GAILLARD, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Bruno IVANEC, Olivier GOBERT, Jean-Claude GUINET, Slimane RAHEM, Laurence SAYDON, Fernande LAMOURET, Francis NOBLECOURT, Stéphane MAURICE, Nicolas SIEGLER, Olivier DELSAUX, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Nathalie DROBINOHA, Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE

Etienne BASQUIN, Fabrice BACCOUT, Frédéric BRICOUT, Marie-Josée DEPREZ, Pierre-Henri DUDANT, Patrice BONIFACE, Véronique GODELIEZ NICAISE, Henri QUONIOU, Patrice QUEVREUX, Jacques OLIVIER, Jean-Felix MACAREZ, Julien LEONARD, Bertrand LEFEBVRE, Jérôme MELI, Bernard PLET, Paul SOUPLY

Michel DHANEUS, Didier ESCARTIN, Paul SAGNIEZ,

Membres présents sans voix délibérative (5) :

Bernadette GODET, Jacky LAURENT Claude LECLERCQ,

Sylvain HALLE, Pascal PAQUET

Secrétaire de séance :

Jeremy RICHARD

**Objet : Mise en œuvre anticipé de la M57**

- Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 ;
- Vu la loi NOTRe, n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président expose :

Au 1er janvier 2024 toutes les collectivités et leurs établissements publics devront basculer sur la nouvelle nomenclature M 57.

La M 57 est le référentiel comptable et budgétaire le plus récent mis à jour par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales). Elle viendra en remplacement de la M 14 utilisée à ce jour pour la comptabilité PETR.

La M 57 est déjà utilisée par les métropoles et viendra en remplacement des différentes instruction comptables existantes (M4 EPCI ; M14 EPCI communes ; M52 départements ; M71 régions).

Il est proposé de ne pas attendre la date butoir fixée au 1er janvier 2024 et de prendre une délibération le plus tôt possible afin d'anticiper le changement de version. Cette démarche est permise par le droit d'option.

En effet, si le Pays pouvait passer à la M 57 dès 2023, cela permettrait de mobiliser le prestataire informatique ODYSSEE en amont de la vague de changements qui ne manquera pas de les submerger. Sans cette anticipation, il y a un risque important de subir des retards dans les interventions qui seront nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette nouvelle nomenclature.

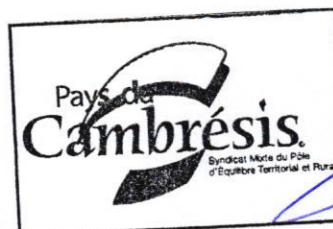
Il vous est demandé :

- La Mise en œuvre anticipé de la M57

Adopté à l'unanimité :

Fait en séance à la date que dessus.  
Pour extrait conforme,

Publié le ..... - 1 SEP. 2021  
Certifié exécutoire le ..... - 1 SEP. 2021



  
Le Président,  
Sylvain TRANOY